**DOLPHIN INTÉGRATION PLACÉE**

**EN LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Grenoble, ce 22 juillet 2019.

Un an environ après l’ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l’égard de la société DOLPHIN INTEGRATION SA, et consécutivement à l’adoption durant l’été 2018 du plan de cession totale des actifs et du fonds de commerce de la société au profit des sociétés SOITEC et MBDA, le Tribunal de Commerce de Grenoble, dans son jugement rendu le 16 juillet 2019, a décidé de convertir la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire.

L’ensemble des organes de la procédure ainsi que l’organisme de Garantie des salaires (AGS) ont émis un avis favorable à la requête en conversion présentée par l’administrateur judiciaire, la SELARL AJ Partenaires, représentée par Maître Bruno SAPIN.

Le Tribunal de Commerce a notamment retenu que les délais accordés dans le cadre de la période d’observation qui a été mise à profit pour étudier d’éventuelles perspectives de redressement de l’entreprise, n’ont dégagé aucune solution dans ce sens, aucun plan de continuation par apurement du passif n’étant réalisable.

Les opérations de liquidation de la société devront se dérouler dans un délai de 36 mois.

Maître Christophe ROUMEZI a été désigné en qualité de liquidateur judiciaire.

En conséquence de l’ouverture de cette procédure de liquidation judiciaire, il y a lieu de retirer définitivement les actions ALDOL de DOLPHIN INTEGRATION de la cotation.

Conformément à la réglementation applicable, la société communiquera toute nouvelle étape de la procédure.

**Le Président du Conseil d’administration**

*À propos de Dolphin Integration, actuellement en redressement judiciaire.*

*Créée en 1985, la société est implantée à Corenc dans la région grenobloise.*

*Listée sur Alternext depuis 2007, maintenant EURONEXT GROWTH.*

*Code ISIN : FR0004022754/ ALDOL – Bloomberg : ALDOL FP*

*– Reuters : ALDOL.PA - ICB 9576. Semiconductors.*

*Contact :*

*Michel DEPEYROT, Président -**myld@orange.fr*